Jour du drapeau

prononcée par le regretté Lester B. Pearson lors de l'adoption du drapeau il y a huit ans.

Comme symbole d'un nouveau chapitre de notre histoire, notre drapeau à feuille d'érable représentera l'unité de notre pays sans laquelle il ne saurait croître en force et en détermination; l'unité qui suscite l'association dans l'égalité des deux peuples fondateurs de la Confédération; l'unité qui reconnaît aussi l'apport et la culture de nombreux autres groupes ethniques.

Sous ce drapeau, que notre jeunesse trouve une nouvelle inspiration pour la loyauté envers le Canada; pour un patriotisme basé non sur un nationalisme mesquin et étroit, mais sur la profonde et égale fierté que tous les Canadiens ressentiront dans toutes les régions de ce noble pays.

Dieu bénisse notre drapeau! Dieu bénisse le Canada!

Des voix: Bravo!

M. Maurice Dupras (Labelle): Merci, monsieur l'Orateur. Moi aussi, je veux être bref et je ne dirai que quelques mots sur le sujet, car je souhaite l'adoption de ce bill. [Français]

Monsieur le président, alors que j'étais dans l'aviation canadienne et qu'on passait parfois nos soirées dans la cantine, des groupes d'aviateurs devisaient souvent sur le genre de Canada qu'on pourrait retrouver à notre retour, si jamais il y avait retour, et sur le genre de pays que l'on comptait bâtir pour nous, après que nous aurions aidé les autres pays à se défendre contre l'agresseur et à rebâtir une Europe unie comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Et à ce moment-là, mes compagnons, qu'ils soient d'Halifax, de Vancouver, de Toronto ou de Winnipeg, déploraient comme moi l'absence d'un drapeau véritablement canadien.

On se demandait si jamais le peuple canadien serait suffisamment canadien pour se donner des couleurs. Bien sûr, on avait des couleurs qui identifiaient les membres des Forces armées canadiennes, qu'ils soient de l'aviation, de l'armée ou de la marine; seulement, nous avions un peu le sentiment de se promener comme le père de famille qui se promène avec la photo des enfants des voisins. On avait tout de même quelque chose à montrer qui nous identifiait; seulement, cela n'avait rien de canadien, cela n'avait rien de particulier, cela n'avait rien qui représentait l'unité des Canadiens.

C'est pour cette raison que je suis fier de voir aujour-d'hui déployé à la Chambre le drapeau canadien, et je veux féliciter les comotionnaires, les honorables députés de Gaspé et de Cochrane (MM. Cyr et Stewart), d'avoir été les responsables de cet événement qui marquera sûrement une étape dans la vie du parlement canadien. Et je suis sûr, monsieur le président, que mon prédécesseur, maintenant notre ambassadeur à Paris, et qui était vice-président du comité sur le drapeau canadien, a sûrement vibré comme Canadien, ce matin, à notre ambassade, en apprenant que, pour la première fois, et pour toujours maintenant, les couleurs dont il a été un des instigateurs seront déployées à la Chambre des communes.

Ce n'est pas suffisant, monsieur le président, que nos couleurs soient déployées à la Chambre des communes; il faut aussi réserver un jour pour fêter le drapeau canadien. Et je pense qu'il faut faire plus que cela; il faut également s'assurer que ces couleurs soient déployées dans les classes de toutes les écoles du pays, que la place d'honneur dans chaque école, chaque province et chaque territoire du pays devrait revenir à l'unifolié. Au fait, le Parlement devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que partout au Canada, aussi bien dans l'Est que

dans l'Ouest, nous pourrons déployer ce drapeau qui fait l'orgueil et assure l'unité de tous les Canadiens.

Je pense qu'on devrait aussi prévoir des sanctions contre ceux qui manquent de respect pour le drapeau, ceux qui le violent, le déchirent ou le brûlent. Je pense bien que ce sont des mesures qui devraient être adoptées le plus rapidement possible.

Étant donné que je souhaite l'adoption de ce projet de loi, je vais conclure mes remarques en disant tout l'orgueil, toute la fierté que je ressens envers ce drapeau bien canadien déployé dans la Chambre des communes.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je serai très bref. Je ne veux pas manquer cette occasion pour dire quelques mots sur le projet de loi visant à consacrer une journée spéciale pour fêter la reconnaissance du drapeau canadien.

Voici la raison principale de mon intervention: je suis, avec l'honorable ministre des Travaux publics (M. Dubé) le seul député qui a eu le privilège de siéger pendant six semaines au sein du comité spécial mixte qui, en 1964, a étudié les milliers de modèles qui avaient été présentés et qui a arrêté son choix sur l'unifolié et l'a recommandé à la Chambre, à l'automne de cette même année. Ceux qui siégeaient alors à la Chambre se souviendront pendant longtemps, sinon toute leur vie, des débats qui ont eu lieu et de l'adoption de la mesure, à la fin de l'année 1964, et de la proclamation du 15 février 1965.

Ce jour est pour moi un moment très important, et je suis très fier d'avoir vécu cette période de l'année 1964, alors que nous avons choisi ce drapeau, et je suis d'autant plus fier d'être un des 15 députés qui ont ratifié ce choix et l'ont recommandé à la Chambre. De plus, je conserve toujours chez moi une photographie autographiée par les 15 députés qui siégeaient à ce moment-là, photographie qui, pour moi, a une si grande valeur, que je ne saurais m'en départir à aucun prix. En effet, il n'existe que 15 exemplaires de cette photographie, et ce sont ces 15 députés qui les possèdent, et l'on constate que, même aujour-d'hui, soit huit ans plus tard, déjà trois ou quatre membres de ce comité sont disparus.

Monsieur le président, je puis vous dire qu'à l'époque, nous avons assisté à des débats intéressants, et je suis très heureux de voir ce drapeau déployé aujourd'hui à la Chambre des communes, grâce à la motion adoptée par tous les députés, et je crois que je ne peux qu'approuver le choix de l'endroit qu'a fait la présidence pour placer le drapeau, soit à la droite du président lui-même, et je ne crois pas qu'il eut été possible de faire un choix plus judicieux.

• (1730)

[Traduction]

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, il arrive assez souvent que certains bills devant être présentés à la Chambre, ou dans n'importe quelle assemblée législative, qui, en apparence semblent très attrayants, et même s'imposer à l'adhésion, si l'on examine toutes leurs conséquences et leurs mobiles, vraiment en disent bien plus que ce que les députés, ou peut-être même les parrains ne souhaiteraient. C'est dans cette catégorie, je le crains, que je dois placer le bill dont nous sommes actuellement saisis. Au premier abord, il est très élégant, très émouvant, très opportun—et d'autant plus, ajouterais-je, monsieur l'Orateur, à la lumière d'événements d'hier et d'aujourd'hui. Mais en dépit de tout cela, il comporte des lacunes.